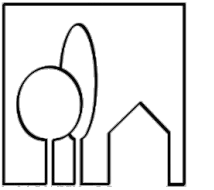


PLAN DE COMMERCIALISATION  
- REGLEMENT GRAPHIQUE -



- LEGENDE:**
- Aire pour conteneurs d'ordures ménagères
  - Espaces verts
  - Cheminement doux
  - Bande plantée ou accès aux parcelles
  - Numéro de lot
  - Zone d'implantation des annexes
  - Portillon
  - Parking non clos dit "du midi" pour le stationnement de 2 véhicules (6mx5m) sauf lots : 152, 153, 154.
  - Zone constructible de la construction principale et du garage
  - Courbe de niveau
  - Poteau incendie
  - Zone de minage (sous sol remblayé)
  - Chaussée
  - Découpage parcellaire indicatif
  - Périmètre du permis d'aménager
  - Continuité Piétons/Vélos 2m de large
  - Largeur et profondeur des zones constructibles
  - Candélabre - position indicative
  - Poste transformateur

NOTA: La position et le nombre des arbres et des candélabres sont donnés à titre indicatif et feront l'objet d'une étude spécifique en phase d'exécution de travaux, conformément au règlement éclairage public de la CUA

NOTA: Les cotes et les surfaces ne seront définitives qu'après bornage des lots et du périmètre de l'opération.

